

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)**Membres absents** : M. DESEILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée d'Art Sacré - Restauration d'oeuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Art Sacré conserve diverses oeuvres protégées au titre des monuments historiques.

Des travaux de restauration s'avèrent nécessaires sur certaines d'entre elles. Il s'agit d'une huile sur panneau de chêne encadrée représentant un « Ecce Homo », datant de la fin du 18ème siècle, dont le support nécessite une stabilisation, ainsi qu'une paire de burettes et un plateau en argent, oeuvre de l'orfèvre dijonnais François Régnier (1763-1825), qui doivent être restaurés avant d'être prêtés au musée d'Aquitaine de Bordeaux pour une exposition. Le coût total de ces restaurations s'élève à 4 186 €.

Ces opérations peuvent être subventionnées par l'Etat, une convention concernant la gestion des objets et oeuvres d'art protégés au titre des monuments historiques, en dépôt au Musée d'Art Sacré, ayant été conclue entre la Ville de Dijon et l'Etat, le 8 décembre 1994.

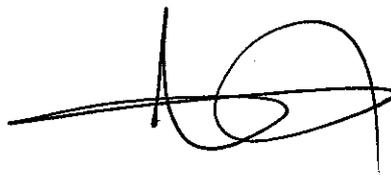
Elles ont recueilli l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration des musées de France.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la restauration d'oeuvres du Musée d'Art Sacré proposée ;
- 2 - solliciter, au taux le plus élevé possible, les subventions susceptibles d'être attribuées pour son financement ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

